

032 913 27 47

ÉTUDE DE M<sup>E</sup> JACQUELINE CHÉDEL

AVOCATE AU BARREAU DE NEUCHÂTEL

COPIE

AV. LÉOPOLD-ROBERT 84  
Téléphone 032 913 08 23  
Fax 032 913 27 47  
CCP 23-5668-2  
TVA N° 313 357

fax 032 / 940. 74. 75  
Maître  
Dimitri GIANOLI  
2301 La Chaux-de-Fonds

2301 LA CHAUX-DE-FONDS. le 02.10.2007

époux BETTEX

Concerne:

Mon cher Confrère,

Dans l'affaire sous rubrique, en dépit de plusieurs rappels, vous ne m'avez toujours pas transmis la décision de la Caisse cantonale de chômage concernant votre cliente, ainsi que les décomptes d'indemnités journalières.

Je vous prie dès lors de considérer la présente comme l'ultime mise en demeure. Si je ne dispose pas de ces documents d'ici au 8 octobre 2007 au plus tard, j'adresserai sans autre une requête au Tribunal.

En outre, je vous rappelle mes précédents courriers concernant le comportement intrusif et invasif de votre cliente.

Il faut que votre mandante cesse d'aller quémander 4 x par jour des bisous à l'enfant.

Elle n'a pas à demander à un enfant de cet âge de s'apitoyer sur le sort de sa mère. L'attitude de votre mandante est malsaine.

Si elle devait continuer dans ces démarches, il va de soi que mon client devra demander au Juge de prendre les mesures nécessaires, de manière à préserver l'équilibre et le développement de l'enfant.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, je vous prie de croire, mon cher Confrère, à l'assurance de ma considération distinguée.

po Jacqueline Chédel, avocate